Ville de
Pouzauges

Département de la **Vendée**

MAIRIE DE POUZAUGES
CS 21247
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 01 37 / Fax : 02 51 57 07 69
Courriel : mairie@pouzauges.com
Site : www.pouzauges.com

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L. 2121-24, L2122-29 et R2121-10

DELIBÉRATIONS

ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉCISIONS

N°2

D'avril à juin 2022

DEPARTEMENT DE LA VENDEE ---------- ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE	Ville de Pouzauges	REPUBLIQUE FRANCAISE

SOMMAIRE

DELIBÉRATIONS

Conseil municipal du 4 avril 2022

Conseil municipal du 2 mai 2022

Conseil municipal du 7 juin 2022

ARRÊTÉS

Arrêtés du Maire n°082 à 172

DÉCISIONS

Décisions du Maire n°001 à 003

DEPARTEMENT DE LA VENDEE ---------- ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE	Ville de Pouzauges	REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Table Générale des Délibérations

N° ordre	Objet
	Séance du lundi 4 avril 2022
	Convocation – Ordre du jour de la séance du 4 avril 2022
1	Fonctionnement du Conseil Municipal – Mise à jour des commissions municipales
2	Répartition de la subvention à l'Office Municipal des Sports entre les associations adhérentes
3	Récit commun de Pouzauges – Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires
4	Lotissement Le Clos de La Petite Fraudière – Fixation du prix de vente de deux lots
5	Ressources Humaines – Ouverture de postes
6	Ressources Humaines – Poste Volontariat Territorial en Administration
7	Remplacement d'un membre élu au CCAS
	Séance du lundi 2 mai 2022
	Convocation – Ordre du jour de la séance du 2 mai 2022
1	SYDEV – Election d'un délégué titulaire au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Pouzauges
2	Budget Pépinières d'entreprises – Décision modificative n°1
3	Répartition des amendes de police pour l'aménagement de voirie de la rue Alphonse Delavau et du Chemin des Puys – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
4	Répartition des amendes de police pour l'aménagement de voirie de l'avenue des Sables entre les deux ronds-points situés en entrée de ville sur le secteur de l'Espérance – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
30	Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention à Madame
31	Demande de subvention auprès de la Région au titre des Petites Cités de Caractère pour le réaménagement des allées du parc du Colombier
	Ressources Humaines – Tableau des effectifs

Séance du mardi 7 juin 2022

Convocation – Ordre du jour de la séance du 7 juin 2022

1	Indemnité de gardiennage des églises communales
2	Espace jeunes – tarifications pour un stage fresque et le séjour été 2022
3	Salle Emile Robert – Demande de subvention au Département de la Vendée
4	Etude de programmation et de faisabilité urbaine – Demandes de subventions auprès de la Banque des Territoires et du Département de la Vendée
5	Acquisition partielle d'un terrain Rue de l'Etoile
6	Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée – Démarche « Préférence Commerce » - Millésime 2023-2024
7	Convention SYDEV – Installation de Moulins à vent décoratifs sur candélabres
8	Dénomination du jardin du 24 Place de l'Eglise
9	Centre de Gestion de la Vendée – Adhésion de la Commune à la médiation préalable obligatoire
10	Ressources Humaines – Tableau des effectifs : Avancement de grade
11	Espace de vie sociale – prolongation de l'agrément CAF pour l'année 2022

Ville de Pouzauges

Pouzauges, le 29 mars 2022

ADMINISTRATION GENERALE
Dossier suivi par :
Nicolas BOSSARD

Mails :
bossardnicolas@pouzauges.fr
preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf :
NB/CPG/03084

Objet :
Convocation

P.J. :
Rapport de présentation

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 4 avril 2022, à 19 h 00, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

La séance sera précédée par une présentation du Conseil Municipal des Jeunes.

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2022

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Mise à jour des Commissions municipales

FINANCES
2. Répartition de la subvention à l'Office Municipal des Sports entre les associations adhérentes
3. Récit commun de Pouzauges – Demande de subvention auprès de La Banque des Territoires

URBANISME - TRAVAUX
4. Lotissement Le Clos de La Petite Fraudière – Fixation du prix de vente de deux lots

RESSOURCES HUMAINES
5. Ouvertures de postes
6. Poste Volontariat Territorial en Administration

FONCTIONNEMENT DU CCAS
7. Remplacement d'un membre élu

SUJETS DIVERS
Information sur les travaux de réaménagement des allées du parc du Colombier
Petite Ville de Demain – Point sur la composition des collectifs

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le : 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-01
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

OBJET : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création, par le Conseil Municipal, de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;

VU la délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer 8 commissions pour le mandat 2020-2026 ;

CONSIDERANT que, suite aux démissions successives de Messieurs LE MOING et PRÉAU, membres du groupe majoritaire « Rassemblés Pour Pouzauges », et à l'arrivée de Madame RABILIER au sein de l'Assemblée délibérante, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

PROCEDE à la mise à jour de ses commissions comme indiqué ci-après :

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_01-DE

FINANCES

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Président : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
. La préparation et le suivi des budgets communaux	Madame Lydie AVOINE Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Christian PELLETIER Madame Nicole FIORI Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Sarah BERTEL Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Isabelle BROSSET Madame Estelle BILLEAUD Madame Aurélie RABILLER Monsieur Jérôme LANDA Madame Marina LERAY Monsieur Nicolas RIPAULT Madame Elodie RABILIER Monsieur Jacques BALLAY Monsieur Didier DOLÉ Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Madame Sophie BÉNÉTEAU Madame Monique RANGEARD Monsieur Mickael PRAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUIVI DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Président : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
. Le commerce et l'artisanat . Le centre-ville . Le suivi des réunions de chantier . Le tourisme . Les relations avec l'Office de Tourisme . L'animation des Labels . Le suivi et l'organisation des Journées du Patrimoine . La réalisation d'un circuit découverte de la ville en autonomie	Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Noëlle FRADIN Madame Lydie AVOINE Monsieur Alfredo DIAS COUTO Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Didier DOLÉ Madame Monique RANGEARD

.../...

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_01-DE

SPORT

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
. Le sport et les animations sportives . L'étude des projets de futurs équipements . Le planning des équipements sportifs . La participation à l'Office Municipal des Sports	Madame Aurélie RABILLER Madame Isabelle BROSSET Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Jérôme LANDA Monsieur Noël GODET Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Christophe PRIOU Madame Sophie BÉNÉTEAU Monsieur Mickael PRAUD

VIE CULTURELLE ET CITOYENNE

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
. Le Forum des Associations . Le Téléthon . La réflexion autour de l'Espace de Vie Sociale (EVS) . Le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique . La Fête de la Musique . Les festivités du 14 juillet . Les animations estivales (Apéros contés,...) . Le Gala des Talents . Les animations de Noël	Madame Aurélie RABILLER Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Marina LERAY Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Noël GODET Madame Isabelle BROSSET

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Président : Monsieur Alexandre GUILLOTEAU

Missions	Membres
. Les services à l'enfance . Les accueils périscolaires . Les affaires scolaires . Les chantiers Jeunes . Le suivi de l'Espace Jeunes . Le Conseil Municipal des Jeunes . Le Passeport du Civisme	Madame Isabelle BROSSET Madame Aurélie RABILLER Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Frédéric RABAUD Madame Nicole FIORI Madame Elodie RABILIER Monsieur Mickael PRAUD

.../...

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_01-DE

ESPACE URBAIN – URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA VOIRIE

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente : Madame Marie-Noëlle FRADIN

Missions	Membres
. Le suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) . Le suivi des subventions Patrimoine . Les autorisations liées au droit du sol . L'aménagement de la voirie urbaine . La signalétique . L'éclairage public, les économies d'énergies et le développement durable . L'animation et le suivi du label Ville Prudente	Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christian PELLETIER Monsieur Jean-Claude MARCHAND Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Noël GODET Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Didier DOLÉ Madame Sophie BÉNÉTEAU

ESPACE RURAL – PATRIMOINE COMMUNAL – ESPACES VERTS

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente : Monsieur Christian PELLETIER

Missions	Membres
. Les voiries rurales . La gestion des espaces naturels . Le suivi du patrimoine . Les travaux en régie . Le fleurissement – Les plantations . L'éducation à l'environnement . Le suivi du concours Paysage de votre Commune . Jardin'Arts . Les plantations « un bébé, un arbre » . Les semis en pied de mur . L'entretien du cimetière	Madame Sarah BERTEL Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Jacques BALLAY Monsieur Mickael PRAUD

VIE SOCIALE – SERVICES A LA POPULATION

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente : Madame Nicole FIORI

Missions	Membres
. Les relations avec les ainés . Les relations avec les personnes handicapées . Les allocations citoyennes . La reprise des concessions du cimetière . Le Conseil des Sages	Madame Sarah BERTEL Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Monsieur Anthony PERROTIN Madame Marina LERAY Madame Marie-Bernadette VINCENT Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Jacques BALLAY Madame Monique RANGEARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au Registre, tous les Membres présents

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-02
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 22

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

<u>OBJET</u> : REPARTITION DE LA SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ENTRE LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

VU la délibération n°CM07032022-17 du 7 mars 2022, par laquelle le Conseil Municipal a ouvert des crédits à hauteur de 33 500,00 €, nécessaires pour subventionner les associations adhérentes de l'Office Municipal des Sports (OMS) ;

CONSIDERANT la proposition de répartition de la subvention communale soumise par le Bureau de l'OMS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Madame le Maire, Mesdames DEBELLOIR-POUPIN, VINCENT, FRADIN, BROSSET et Messieurs MARCHAND, RABAUD ne prenant pas part au vote :

DECIDE de répartir la subvention versée à l'OMS telle que présentée ci-dessous :

Association	Montant proposé
Aéromodélisme Club Pouzaugeais (ACP)	351,00 €
Archers du Haut Bocage	693,00 €
Athlé Bocage Vendée (ABV)	3 503,00 €
Haut Bocage Basket Club (HBBC)	2 505,00 €
Association des Cavaliers de Pouzauges (ACP)	1 034,00 €
Cyclisme Région Pouzauges (CRP)	1 480,00 €
Escalade du Haut Bocage	1 533,00 €
Pouzauges Bocage Football Club Vendée (PBFC)	7 205,00 €
Pouzauges Vendée Handball (PVHB)	4 684,00 €
Judo Jujitsu Club Pouzaugeais	1 559,00 €
Pétanque du Haut Bocage Pouzauges	1 480,00 €
PAC Subaquatique	544,00 €
Tennis Club Pouzauges	2 846,00 €
PAC Tennis de Table	2 505,00 €
Club PAC Twirling Pouzauges	1 113,00 €
Pouzauges Volley Ball	465,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-03
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

OBJET : RECIT COMMUN DE POUZAUGES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

VU la délibération n°CM15032021-05 du 15 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire à signer une convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain ;

VU la délibération n°CM19042021-05 du 19 avril 2021, par laquelle le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec le Département et La Banque des Territoires, permettant à la Commune, en tant que Petite Ville de Demain, de bénéficier de ressources d'ingénierie et de soutiens financiers de ces deux établissements publics au titre des études qu'elle engage ;

CONSIDERANT que l'étude de révélation des singularités engagée avec le cabinet EntreLieux, pour le Récit commun de Pouzauges, est éligible à ce type de soutien ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

CHARGE Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de La Banque des Territoires pour la mise en œuvre des actions Petites Villes de Demain sur le territoire de Pouzauges.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

R.F. VENDÉE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-04
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

OBJET : LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PETITE FRAUDIERE – FIXATION DU PRIX DE VENTE DE DEUX LOTS

VU la délibération n°CM211005 du 21 octobre 2013, relative à un échange de terrains entre la Commune et les Consorts THOMAS, sur le lotissement privé « Le Clos de la Petite Fraudière » et le lotissement communal de « La Balière » ;

CONSIDERANT que les terrains du lotissement « Le Clos de la Petite Fraudière », constitués des deux lots communaux suivants, jouxtant le lotissement de La Balière par la rue Claude Monet, n'ont à ce jour pas de prix de vente déterminé :

- lot n° 10 : composé des parcelles cadastrées D 1235 (444 m²) et D 1245 (93 m²)
- lot n° 11 : composé des parcelles cadastrées D 1240 (200 m²) et D1244 (232 m²)

CONSIDERANT la proposition de la municipalité de fixer le prix de vente à 48,00 € le m² ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE le prix de vente des lots n°10 et n°11 du Clos de la Petite Fraudière à 48,00 € le m² ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et année que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE R.F. VENDÉE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-05
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – OUVERTURES DE POSTES

CONSIDERANT que pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux il est nécessaire de renforcer les services techniques et administratifs par la création de deux emplois :

CONSIDERANT que le service bâtiment est actuellement composé de 5 agents et que cet effectif a pu être stabilisé avec l'intégration d'un électricien et d'un menuiser en 2021 ;

CONSIDERANT, toutefois, que les besoins en maintenance des équipements vont de pair avec le vieillissement des équipements et qu'il est de plus en plus difficile de faire intervenir des entreprises extérieures ;

CONSIDERANT qu'afin de maintenir un niveau d'intervention suffisant pour répondre aux besoins des associations et des usagers il est proposé de créer un poste de profil électricien/plombier, à temps complet ;

CONSIDERANT que le service Accueil – Etat-Civil repose repose sur de multiples acteurs :

- accueil de la Mairie : 2 agents + renfort d'un agent du service comptabilité à temps partagé ;
- accueil du service technique : 1 agent, remplacé en cas d'absence par un agent de l'accueil de la Mairie ;
- accueil du CCAS : 1 agent à temps partagé avec le service comptabilité ;
- accueil du Centre des Remparts : 1 agent, non remplacé en cas d'absence, le relais étant pris par la responsable de pôle ou par la chargée de communication ;

CONSIDERANT que le niveau d'activité de l'accueil de la Mairie reste impacté par la gestion des cartes d'identités (CNI) et des passeports et qu'à elle seule cette activité demande un équivalent temps plein, sauf à restreindre le service rendu aux usagers ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_05-DE

CONSIDERANT qu'en cas d'absence de l'agent de l'accueil du service technique son remplacement est assuré par un agent du service accueil de la Mairie, déséquilibrant ainsi son fonctionnement ;

CONSIDERANT que l'accueil du Centre des Remparts et celui du service social nécessitent également d'être renforcés sur les périodes d'absence des agents titulaires en poste ;

CONSIDERANT que le recrutement d'un poste d'agent d'accueil à temps plein permettrait donc à la fois de renforcer l'accueil de la Mairie mais également l'ensemble des points d'accueil des services de la Ville ;

CONSIDERANT que ces deux emplois ont été simulés dans les orientations budgétaires débattues lors de la séance du 17 janvier 2022 et intégrés au budget voté le 7 mars 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer :

- un emploi d'adjoint technique à temps complet ;
- un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par :
Michaël Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE POUZAUGES R.F. VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-06
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – POSTE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

CONSIDERANT que le Volontariat Territorial en Administration (VTA) permet aux collectivités rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés, le temps d'une mission de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de leurs projets ;

CONSIDERANT que le Volontariat Territorial en Administration s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac+2, pour une durée déterminée au moins égale à 75 % d'un équivalent temps plein ;

CONSIDERANT que ce poste est financé par l'Etat à hauteur de 15 000,00 € ;

CONSIDERANT qu'il est proposé que la Commune de Pouzauges se porte candidate pour l'accueil d'un VTA, pour assurer les missions suivantes :

Manager de commerce :

- être l'interlocuteur identifié des professionnels (commerçants, indépendants, porteurs de projet...) et les accompagner dans leurs démarches ;
- animer le réseau des professionnels (réunions thématiques, groupes de travail, formations, animations) ;
- mettre en œuvre la stratégie de redynamisation commerciale ;

Chargé de projet – Animations/Espace de Vie Sociale :

- participer au diagnostic de territoire et à la rédaction du projet de vie de l'Espace de Vie Sociale (EVS) ;
- conduire l'analyse des besoins sociaux ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_06-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer un emploi non permanent de Volontariat Territorial en Administration ;

AUTORISE Madame le Maire à faire acte de candidature pour l'accueil d'un Volontaire Territorial en Administration ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12 AVR 2022
ID : 085-218501823-20220404-CM04042022_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-07
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

<u>OBJET</u> : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU AU CCAS

VU l'article R 123-10 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) portant sur le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (CCAS) ;

VU la délibération n°CM15062020-08 du 15 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé le nombre des membres du CCAS à 15 ainsi représentés :

- le Maire, Président de droit ;
- 7 membres élus du Conseil Municipal ;
- 7 membres issus d'associations et/ou organismes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

VU la délibération n°CM16112020-02 du 16 novembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a désigné ses membres élus ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Pascal LE MOING du Conseil Municipal, membre du CCAS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

NOMME Madame Estelle BILLEAU pour remplacer Monsieur LE MOING au sein du CCAS composé ainsi en partie par les élus suivants :

Présidente :	Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente :	Madame Nicole FIORI
	Monsieur Jean-Claude MARCHAND
	Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON
	Monsieur Anthony PERROTIN
	Madame Estelle BILLEAUD
	Monsieur Jacques BALLAY
	Madame Monique RANGEARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Ville de Pouzauges

Pouzauges, le 26 avril 2022

ADMINISTRATION GENERALE
Dossier suivi par :
Nicolas BOSSARD

Mails :
bossardnicolas@pouzauges.fr
preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf :
NB/CPG/04024

Objet :
Convocation

P.J. :
Rapport de présentation

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 2 mai 2022, à 19 h 00, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

La séance sera précédée du tirage au sort des Jurés d'Assises.

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2022

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Election d'un élu au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Pouzauges au SyDEV

FINANCES

2. Budget Pépinières d'Entreprises – Décision modificative n°1

URBANISME - TRAVAUX

3, 4. Répartition des amendes de police pour l'aménagement de voiries – Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vendée

POINTS DIVERS

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE
Maire

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le - 4 MAI 2022
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2022

N° CM02052022-01
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M F. RABAUD — Procuration à — M JC MARCHAND
M C. PRIOU — " — Mme L. AVOINE

Secrétaire : Mme M. LERAY

OBJET : SyDEV - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE DU PAYS DE POUZAUGES

Le SyDEV, Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des Communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée.

Son organe délibérant, le Comité Syndical, est constitué :

- d'une part, des représentants directs des Communautés de communes, Communauté d'agglomération et de la Commune de l'Ile d'Yeu ;
- d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'Energie (CTE) regroupant les représentants des communes.

Préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque Commune d'élire ses délégués.

Chaque Commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant, appelé à siéger au CTE avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire, sans toutefois pouvoir être élu délégué au comité syndical.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-7, L 5211-7, L 5212-7 et L 5711-1 ;

VU les statuts du SyDEV ;

VU le rapport ci-dessus exposé ;

VU la délibération n°CM06072020-02 du 6 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal avait élu Monsieur PERROTIN, comme délégué titulaire et Monsieur BEAUFFRETON, comme délégué suppléant ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_01-DE

CONSIDERANT la démission de Monsieur PERROTIN de ce Comité et le courrier du SyDEV en date 30 mars 2022, sollicitant la réélection d'un membre titulaire ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire choisi parmi ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'il ne soit pas déjà délégué au titre de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ;

CONSIDERANT que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés ;

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Marie-Bernadette VINCENT ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de ne pas procéder par scrutin secret pour la nomination de ce nouveau délégué titulaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ELIT Madame Marie-Bernadette VINCENT, membre titulaire déléguée au SyDEV pour participer au Comité Technique de l'Energie du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 04/05/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le - 4 MAI 2022
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2022

N° CM02052022-02
SR/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M F. RABAUD — Procuration à — M JC MARCHAND
M C. PRIOU — " — Mme L. AVOINE

Secrétaire : Mme M. LERAY

OBJET : **BUDGET PEPINIERES D'ENTREPRISES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

VU la délibération n°CM07032022-07B du 7 mars 2022, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le résultat excédentaire du Budget Pépinières d'Entreprises à hauteur de 12 124,90 € pour la section d'investissement ;

VU la délibération n°CM07032022-11B de cette même séance, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat de fonctionnement de 22 519,25 € au compte 002 « report à la section de fonctionnement » et de 11 674,90 € pour le compte 001 de la section d'investissement, ce dernier résultat étant minoré des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 450,00 € ;

CONSIDERANT qu'afin d'être conforme au Compte de Gestion, il est nécessaire de régulariser le montant du solde d'exécution de la section d'investissement pour un montant de 12 124,90 € ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'équilibrer cette recette supplémentaire par le compte « remboursement de l'avance » au Budget Général par une décision modificative ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget Pépinières d'Entreprises suivante :

Chapitre - Article	Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
16 – 168748	Remboursement avance	450,00 €	
001 – 001	Excédent d'investissement reporté		450,00 €
TOTAUX		**450,00 €**	**450,00 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 04/05/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le 4 MAI 2022
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2022

N° CM02052022-03
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M F. RABAUD — Procuration à — M JC MARCHAND
M C. PRIOU — " — Mme L. AVOINE

Secrétaire : Mme M. LERAY

<u>OBJET</u> : REPARTITION DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE ALPHONSE DELAVAU ET DU CHEMIN DES PUYS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU l'article L 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière aux collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental doit :

- arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit de ces amendes de police destiné aux communes de moins de 10 000 habitants ;
- en fixer le montant au regard de l'enveloppe allouée par l'Etat, pour l'année concernée ;
- en fixer les règles d'éligibilité et de priorités fixées par l'Assemblée départementale ;

CONSIDERANT le courrier du Conseil Départemental de la Vendée, en date du 26 janvier 2022, informant qu'à partir de cette année les priorités sont données aux travaux suivants :

- aménagements qui ont pour effet principal d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse, ...) ;

- aménagements qui permettent de renforcer la sécurité des piétons, des cyclistes et des conducteurs de 2 roues motorisés (cheminements doux, élargissement de trottoir, ...) ;

étant précisé que les réfections de chaussées, de trottoirs ou de cheminements doux et les aménagements destinés à la desserte de nouvelles zones d'activités ou d'habitation ne sont pas éligibles à ces subventions ;

CONSIDERANT que, pour pouvoir être pris en considération, le dossier doit être déposé en deux exemplaires à l'Agence Routière Départementale de la Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat avant le 1er juin 2022 ;

CONSIDERANT qu'en cas d'accord du Conseil Départemental, les travaux doivent être réalisés dans un délai de 12 mois suivant la décision d'octroi de la subvention ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_03-DE

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 mars 2022, a voté le budget de la Commune et validé le plan pluriannuel d'investissements comprenant, pour l'année 2022, le projet de requalification et d'aménagements de sécurité de la rue Alphonse Delavau et du Chemin des Puys, pour un montant de 360 000,00 € (opération 137 – Voies et réseaux) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

CHARGE Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition des amendes de police, pour les aménagements de sécurité de la rue Alphonse Delavau et du chemin des Puys ;

CHARGE Madame le Maire de de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant de recevoir l'arrêté attributif de subvention ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au Registre, tous les Membres présents

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 04/05/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le - 4 MAI 2022
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2022

N° CM02052022-04
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M F. RABAUD — Procuration à — M JC MARCHAND
M C. PRIOU — " — Mme L. AVOINE

Secrétaire : Mme M. LERAY

OBJET : REPARTITION DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES SABLES ENTRE LES DEUX RONDS-POINTS SITUES EN ENTREE DE VILLE SUR LE SECTEUR DE L'ESPERANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU l'article L 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière aux collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental doit :

- arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit de ces amendes de police destiné aux communes de moins de 10 000 habitants ;
- en fixer le montant au regard de l'enveloppe allouée par l'Etat, pour l'année concernée ;
- en fixer les règles d'éligibilité et de priorités fixées par l'Assemblée départementale ;

CONSIDERANT le courrier du Conseil Départemental de la Vendée, en date du 26 janvier 2022, informant qu'à partir de cette année les priorités sont données aux travaux suivants :

- aménagements qui ont pour effet principal d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse, ...) ;

- aménagements qui permettent de renforcer la sécurité des piétons, des cyclistes et des conducteurs de 2 roues motorisés (cheminements doux, élargissement de trottoir, ...) ;

étant précisé que les réfections de chaussées, de trottoirs ou de cheminements doux et les aménagements destinés à la desserte de nouvelles zones d'activités ou d'habitation ne sont pas éligibles à ces subventions ;

CONSIDERANT que pour pouvoir être pris en considération, le dossier doit être déposé en deux exemplaires à l'Agence Routière Départementale de la Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat avant le 1er juin 2022 ;

CONSIDERANT qu'en cas d'accord du Conseil Départemental, les travaux doivent être réalisés dans un délai de 12 mois suivant la décision d'octroi de la subvention ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220502-CM02052022_04-DE

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 mars 2022, a voté le budget de la Commune et validé le plan pluriannuel d'investissements comprenant, pour l'année 2022, 300 000,00 € de crédits pour la réalisation d'un aménagement de sécurité de l'avenue des Sables (opération 137 Voies et réseaux), en entrée de ville, entre les deux ronds-points situés sur le secteur de l'Espérance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

CHARGE Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition des amendes de police, pour l'aménagement de sécurité de l'avenue des Sables, en entrée de ville, entre les deux ronds-points situés sur le secteur de L'Espérance ;

CHARGE Madame le Maire de de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant de recevoir l'arrêté attributif de subvention ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 04/05/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ville de Pouzauges

Pouzauges, le 31 mai 2022

ADMINISTRATION GENERALE
Dossier suivi par :
Nicolas BOSSARD

Mails :
bossardnicolas@pouzauges.fr
preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf :
NB/CPG/05051

Objet :
Convocation

P.J. :
Rapport de présentation

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le mardi 7 juin 2022, à 19 h 00, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

La séance sera précédée :

- par une présentation et un temps d'échanges avec la Maison de Services à la Population – France Services ;
- par une intervention de Madame MEIRELES-THEMLIN dans le cadre de Petite Ville de Demain.

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 mai 2022

FINANCES

1. Indemnité de gardiennage des églises communales
2. Espace Jeunes – Tarifications pour un stage fresque et le séjour été 2022
3. Salle Emile Robert – Demande de subvention au Département de la Vendée
4. Etude de programmation et de faisabilité urbaine – Demandes de subventions auprès de la Banque des Territoires et du Département de la Vendée

URBANISME - TRAVAUX

5. Acquisition partielle d'un terrain rue de l'Etoile

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée – Démarche « Préférence Commerce » - Millésime 2023-2024

ANIMATION URBAINE

7. Convention SyDEV – Installation de moulins à vent décoratifs sur candélabres
8. Dénomination du jardin du 24 place de l'église

RESSOURCES HUMAINES

9. Centre de Gestion de la Vendée – Adhésion de la Commune à la Médiation Préalable Obligatoire
10. Tableau des effectifs – Avancement de grade

VIE SOCIALE – SERVICES A LA POPULATION

11. Espace de Vie Sociale – Prolongation de l'agrément CAF pour l'année 2022

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE
Maire

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-01
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme E. BILLEAUD	"	M A. PERROTIN
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

VU les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 janvier 2011 relatives à la revalorisation annuelle de l'indemnité de gardiennage des églises communales ;

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Préfet de la Vendée, en date du 12 avril 2021, informant la Commune que le plafond indemnitaire applicable, pour l'année 2022, restait identique à celui de 2021, soit 479,86 € pour un gardien d'église résidant sur la commune ;

CONSIDERANT que, pour les années précédentes, le Conseil Municipal attribuait le montant du plafond autorisé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une indemnité de gardiennage des églises communales, à la Paroisse Saint-Antoine des Puys, selon le montant plafond autorisé de 479,86 € pour une église, soit une indemnité totale de 959,72 € (églises Saint-Jacques et Notre-Dame du Vieux-Pouzauges).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-02
LG/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : ESPACE JEUNES – TARIFICATIONS POUR UN STAGE FRESQUE ET LE SEJOUR ETE 2022

CONSIDERANT que, depuis septembre 2021, l'Espace Jeunes a intégré ses nouveaux locaux au sein du Centre des Remparts, agréé Espace de Vie Sociale par la CAF de la Vendée ;

CONSIDERANT que le style architectural du bâtiment reste assez sobre et convient finalement peu à un public jeunesse ;

CONSIDERANT que l'idée d'une grande fresque sur l'un des murs (blanc) de la salle a émergé à l'occasion de discussions avec les jeunes afin d'embellir l'espace ;

CONSIDERANT qu'une fresque sera donc réalisée par un artiste nantais (lloeill), qui a pour principe de mettre systématiquement en place une méthodologie participative dans ses projets collectifs ;

CONSIDERANT qu'un stage se déroulera du 25 au 29 juillet 2022, chaque après-midi, de 14h00 à 18h00, pour huit jeunes ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel de ce stage est de 2 726,00 € (devis lloeill : 2 119,00 € + temps d'agents pour préparation et animation, alimentation pour inauguration, communication) ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer la participation des familles au stage à hauteur de 40,00 € par jeune, pour la semaine

CONSIDERANT, de plus, que l'Espace Jeunes propose, cet été, un séjour au camping Les Gatinelles de Brétignolles-sur-Mer, du 8 au 12 août 2022 (5 jours et 4 nuits) ;

CONSIDERANT que le déplacement jusqu'au lieu du séjour se fera par le biais de minibus, ce qui permettra d'accueillir 16 jeunes pour 2 éducateurs ;

.../...

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_02-DE

CONSIDERANT que différentes activités : culturelle (visite d'un marais salant), sportives (cours de surf, ...) ou de loisirs (labyrinthe, ...), seront proposées aux jeunes tout au long de la semaine ;

CONSIDERANT que l'objectif est de favoriser l'émancipation et l'autonomie de l'adolescent, de promouvoir la notion d'entraide et de solidarité, et également de favoriser l'implication des jeunes dans l'organisation du séjour ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel du séjour est de 5 546,00 € ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer la participation des familles, au séjour, à hauteur de 120,00 € par jeune, pour la semaine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE la participation des familles comme suit :

- 40,00 € par jeune inscrit au stage fresque du 25 au 29 juillet, avec l'artiste Iloeill ;
- 120,00 € par jeune participant au séjour à Brétignolles-sur-Mer, du 8 au 12 août 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michèle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-03
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : SALLE EMILE ROBERT – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

CONSIDERANT que le projet de rénovation énergétique de la salle Emile Robert est susceptible de bénéficier du nouveau plan de soutien aux collectivités voté par le Département de la Vendée ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du volet « Aide aux salles polyvalentes et équipements culturels », ce projet serait susceptible de bénéficier d'un soutien :

- de 140 000,00 € au titre des travaux de rénovation
- et de 30 000,00 € au titre des aménagements d'espaces extérieurs

soit une subvention de 170 000,00 € ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Travaux (salle et aménagements extérieurs)	1 549 850,00 € HT
Etudes	151 188,95 € HT
Achats annexes (mobilier, sonorisation, projection)	45 000,00 € HT
Total des dépenses	**1 746 038,95 € HT**
	(2 095 246,74 € TTC)
ETAT (DSIL 2022)	503 592,25 € HT
SyDEV	40 000,00 € HT
Région – Petites Cités de Caractère	90 000,00 € HT
Région – Rénovation énergétique	56 239,00 € HT
Département – Plan 2022 *au titre de l'aménagement des salles polyvalentes / culturelle et maison des associations (équipement scéniques, espaces extérieurs...)*	170 000,00 € HT
Total des recettes	**859 831,25 € HT**
	(1 031 797,44 € TTC)
Autofinancement (reste à charge pour la collectivité)	**886 207,70 € HT**

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Département de la Vendée pour les travaux de rénovation et d'aménagements extérieurs de la salle Emile Robert.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-04
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : ETUDE DE PROGRAMMATION ET DE FAISABILITE URBAINE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

CONSIDERANT qu'afin d'amorcer une réflexion globale sur la programmation de la construction de logements sur la commune, pour les 10 à 15 ans à venir, la Ville de Pouzauges a lancé une étude de programmation urbaine et de faisabilité sur 6 secteurs du centre-ville, dont le montant prévisionnel s'élève à 50 000,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'en tant que Petite Ville de Demain, la Ville de Pouzauges peut bénéficier du soutien financier de La Banque des Territoires au titre des études liées à la revitalisation du centre-ville qu'elle engage ;

CONSIDERANT que la Ville est également éligible au soutien financier du Département de la Vendée dans le cadre du volet « Logement et Aménagement des Communes » du plan de « soutien au développement et à l'attractivité des Communes de Vendée » adopté le 11 mars 2022 :

CONSIDERANT qu'à ce titre elle pourrait bénéficier d'une subvention correspondant à 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 30 000,00 € de dépenses, soit 15 000,00 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de La Banque des Territoires ainsi que du Département de la Vendée, dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-05
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : ACQUISITION PARTIELLE D'UN TERRAIN RUE DE L'ETOILE

CONSIDERANT que la Commune a l'opportunité de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n°96, située rue de l'Etoile ;

CONSIDERANT qu'il s'agirait de prélever environ 210 m² de cette parcelle dont la surface totale est de 461 m² et dont le prix négocié a été fixé à hauteur de 2 500,00 € ;

CONSIDERANT que la Commune aurait un intérêt à faire l'acquisition de cette parcelle dans une logique de maîtrise foncière à long terme de ce secteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'acquérir environ 210 m² de la parcelle cadastrée section AK n°96 située rue de l'Etoile pour la somme de 2 500,00 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents à intervenir, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-06
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VENDEE – DEMARCHE « PREFERENCE COMMERCE » - MILLESIME 2023-2024

CONSIDERANT que, par courriel en date du 11 mai 2022, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée propose à la Commune de renouveler, sur son territoire, la démarche « Préférence Commerce », pour les années 2023-2024 ;

CONSIDERANT que cette démarche s'adresse à toute entreprise de moins de 400 m² de surface de vente disposant d'une vitrine et/ou d'un local accueillant du public y compris les cafés, brasseries et restaurants ;

CONSIDERANT que le référentiel « Préférence Commerce » est composé de 80 critères communs à toutes les entreprises et 24 critères supplémentaires pour les cafés, brasseries et restaurants ;

CONSIDERANT que ces critères sont répartis selon quatre grands thèmes suivants :

- l'environnement et l'aspect extérieur du point de vente ;
- l'aspect intérieur du bâtiment ;
- la gestion des relations clients ;
- l'exploitation et la gestion ;

CONSIDERANT que le label « Préférence Commerce » est attribué pour 2 ans aux commerçants qui valident 80 % des critères définis dans le référentiel ainsi qu'au moins 70 % des critères par chapitre ;

CONSIDERANT que le coût de cette démarche s'élève :

- à 240,00 € HT pour les commerces et services ;
- à 270,00 € HT pour les cafés-restaurants, brasseries et restaurants ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_06-DE

CONSIDERANT que la Commune de Pouzauges s'engage à prendre en charge 50 % du coût de la démarche, ce qui correspond à une somme forfaitaire par commerçant s'engageant dans la démarche de :

- 120,00 € HT pour un commerce, hors cafés-restaurants, restaurants et brasserie, soit 144,00 € TTC ;
- 135,00 € HT pour un café-restaurant, restaurant ou brasserie, soit 162,00 € TTC ;

CONSIDERANT que cette somme sera versée à la CCI de la Vendée, par la Ville de Pouzauges, à réception de la facture accompagnée de la liste des commerces participants, les 50 % restants étant à la charge de l'entreprise (soit 144,00 € TTC ou 162,00 € TTC suivant le type de commerce) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de reconduire son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée pour la démarche « Préférence Commerce » - Millésime 2023-2024 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES - R.F. - VENDEE -

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le : 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-07
NB/LG/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : CONVENTION SYDEV – INSTALLATION DE MOULINS A VENT DECORATIFS SUR CANDELABRES

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'écriture du récit commun de Pouzauges, le vent fait partie des éléments de force de l'étude menée en concertation avec les élus, la population et Monsieur BUFFETEAU, Architecte-Urbaniste et metteur en scène du cabinet Entrelieux ;

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre ce point de représentation de la commune, la Municipalité a passé commande pour l'installation de 119 moulins à vent décoratifs, de différentes tailles, sur différents sites et dans diverses rues dont une grande partie sur des candélabres :

Lieux d'implantation	Diamètre 62 cm	Diamètre 80 cm	Diam 120 cm
Château		2	14
Rue du Vieux-Château	10		
Abords du Centre des Remparts + venelle Gilles de Rais, rue Fortuné Parenteau	12		
Centre des Remparts (bâtiment)	7		
Rue du Dr Barbanneau	2		
Abord de la Mairie + rue Georges Clemenceau	30		
Mairie (jardinières et balcon)	9	3	
24 place de l'église	1		
Ronds-points routes de Saint-Mesmin et Montournais			6
Rond-point route de Réaumur-La Gare	1		
Colombier (château et bibliothèque)	7	1	
Abords place du Maréchal de Lattre de Tassigny	10		
Rond-point du France	4		
	93	**6**	**20**

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_07-DE

CONSIDERANT qu'à cet effet, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser la signature d'une convention avec le SyDEV relative l'installation de ces décorations, par les agents communaux, sur certains supports d'éclairage public ;

CONSIDERANT que la convention serait établie jusqu'au 31 décembre 2022 et reconductible tacitement par périodes d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec le SyDEV relative à l'installation de moulins à vent sur divers sites et divers candélabres de la commune et définissant les obligations et responsabilités de la Commune du point de vue de la sécurité en cas de dommages.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM00706022_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-08
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : DENOMINATION DU JARDIN DU 24 PLACE DE L'EGLISE

CONSIDERANT que l'aménagement du 24 place de l'église est en phase de finalisation et que différents artistes pourront être accueillis à partir de mi-juillet prochain ;

CONSIDERANT que les Commissions « Espace rural, patrimoine communal et espaces verts » et « Vie culturelle et citoyenne » proposent d'attribuer la dénomination de « La Mûroise » à ce site ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de dénommer le jardin du 24 place de l'église « La Mûroise ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-09
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

<u>OBJET</u> : CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE – ADHESION DE LA COMMUNE A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

VU la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 portant sur la confiance dans l'institution judiciaire entérinant le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 - articles L 827-7 et L 827-8 du Code Général de la Fonction Publique, et en modifiant les articles L 213-11 à L 213-14 du Code de Justice Administrative (CJA) ;

VU l'article L 231-12 du CJA qui prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée ;

VU le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 définissant les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une Médiation Préalable Obligatoire et fixant les règles relatives à l'organisation de cette Médiation Préalable Obligatoire ;

CONSIDERANT que les recours contentieux formés par les agents publics civils à l'encontre des décisions administratives suivantes sont ainsi précédés d'une Médiation Préalable Obligatoire :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L 712-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_09-DE

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L 131-8 et L 131-10 du Code Général de la Fonction Publique ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 ;

CONSIDERANT que, dans la Fonction Publique Territoriale, la Médiation Préalable Obligatoire est confiée aux Centres de Gestion ;

CONSIDERANT que le Centre de Gestion a convenu, dans un premier temps, que le financement de la Médiation Préalable Obligatoire s'inscrivait dans le cadre de la contribution aux missions additionnelles (cotisations additionnelles) des collectivités et établissements publics affiliés ;

CONSIDERANT que, dans un second temps, et une fois que le Centre de Gestion aura délibéré pour déterminer les tarifs applicables pour une Médiation Préalable Obligatoire, ce seront ces tarifs qui seront appliqués de plein droit aux médiations qui débuteront après la date de la délibération déterminant lesdits tarifs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE l'adhésion de la Commune à la Médiation Préalable Obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Vendée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michèle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-10
CC/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT DE GRADE

CONSIDERANT qu'afin de prendre en compte un avancement de grade possible cette année il conviendrait d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe actuellement détenu par l'agent ;

CONSIDERANT que cet avancement de grade serait effectif au 1er juillet 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet ;
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet actuellement détenu par l'agent ;

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au Registre, tous les Membres présents,

MAIRIE R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

N° CM07062022-11
NB/LG/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT	Procuration à	M C. PELLETIER
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY	"	M N. RIPAULT
M J. BALLAY	"	Mme M. RANGEARD
M D. DOLÉ	"	Mme S. BÉNÉTEAU
M. M. PRAUD	"	M JM BEAUFFRETON
M A. DIAS COUTO		

Secrétaire : M N. RIPAULT

OBJET : ESPACE DE VIE SOCIALE – PROLONGATION DE L'AGREMENT CAF POUR L'ANNEE 2022

CONSIDERANT que la Commune de Pouzauges dispose d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) pour le Centre des Remparts, accordé par la Caisse d'Allocations Familiales, et ce initialement pour la période du 1er février au 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que cet agrément EVS a permis à la Commune de bénéficier de subventions d'investissement pour les travaux du Centre des Remparts (sur les surfaces destinées à l'usage de l'EVS) ;

CONSIDERANT qu'au travers de la prestation de service « animation locale », la CAF co-finance la réalisation du projet d'animation locale, qu'elle finance des dépenses de fonctionnement, y compris les charges salariales ;

CONSIDERANT que le poste de la responsable du Pôle Culture-Citoyenneté, dont les missions comprennent pour partie la coordination de l'EVS, est ainsi co-financé par la CAF ;

CONSIDERANT que, lors de la demande d'agrément, la Commune s'était engagée à élaborer un projet social durant la première année afin de pérenniser cet agrément ;

CONSIDERANT que le travail a été initié mais que les conditions sanitaires liées à la crise du Covid-19, couplées au retard dans les travaux du bâtiment, ont décalé le calendrier ;

CONSIDERANT que, de ce fait, la Commune a sollicité de la CAF une prolongation de son agrément provisoire pour une année supplémentaire, à savoir jusqu'à fin 2022 ;

CONSIDERANT que le contexte sanitaire a parfois renforcé le repli sur soi et qu'il semble nécessaire de retisser du lien entre les différents partenaires du projet sans précipiter sa mise en œuvre ;

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Reçu en préfecture le 14/06/2022
Affiché le 16 JUIN 2022
ID : 085-218501823-20220607-CM07062022_11-DE

CONSIDERANT que la participation des habitants à ce projet est primordiale, qu'elle ne se décrète pas et qu'elle a besoin de temps pour se mettre en place, l'objectif étant ainsi de se donner le temps de réunir l'ensemble des acteurs, habitants, associations, élus, afin de poursuivre le travail collectivement ;

CONSIDERANT que la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce projet sur un rythme cohérent, sans forcer la participation mais au contraire en la stimulant au fil du temps ;

CONSIDERANT le courrier de la CAF, en date du 22 mars 2020, informant que sa Commission d'action sociale avait décidé de prolonger, à titre exceptionnel, l'agrément de l'Espace de Vie Sociale « Centre des Remparts » pour l'année 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la prolongation de l'agrément de la CAF pour l'Espace de Vie Sociale « Centre des Remparts » pour l'année 2022 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/06/2022
Qualité : Maire de Pouzauges